

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ADOPTION EN INDE

PIÈCES À PRODUIRE

Outre les documents d'usage requis pour toute demande de visa long séjour :

- Document de voyage, valable au moins 1 an et 3 mois
- Formulaire de demande de visa long séjour daté et signé
- Photographie d'identité

Vous devrez produire les pièces justificatives propres à un visa long séjour pour adoption :

- | |
|--|
| - L'agrément de l'aide sociale à l'enfance, la notice jointe et l'attestation annuelle de confirmation du projet d'adoption délivrés par votre Département |
|--|

Si l'enfant a des parents biologiques :

- | |
|---|
| - L'acte de naissance d'origine
- Le consentement à l'adoption des parents (« Deed of surrender »), avec apostille
- L'acte de décès du ou des parents le cas échéant
- "Order to declare the child legally free for adoption" signé par le "Child Welfare Committee" |
|---|

Si l'enfant est sans filiation connue* :

- | |
|---|
| - "Order to declare the child legally free for adoption" signé par le "Child Welfare Committee" |
|---|

- | |
|---|
| - L'Accord à la poursuite de la procédure (APP) français délivré par la MAI |
|---|

- | |
|---|
| - Le « No objection certificate » (NOC) valant APP indien délivré par la CARA |
|---|

- | |
|---|
| - Le jugement d'adoption**, avec apostille |
|---|

- | |
|---|
| - L'acte de naissance après adoption (ou sous forme d'« Affidavit »), avec apostille |
|---|

- | |
|--|
| - Le certificat de conformité à une adoption internationale délivré par la CARA, avec apostille |
|--|

* Pas d'acte de naissance d'origine pour les enfants abandonnés en Inde.

** Pas de certificat de non-appel en Inde. La décision est définitive dès son prononcé.